

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1376

5 juillet 2010

### SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR .....	66025	Kenzan International S.A. ....	66024
ABFS Directors S.à r.l. ....	66036	Kikuoka Country Club .....	66004
Aircraft Lux S.A. ....	66024	Kikuoka Country Club Chant Val .....	66004
Atols Investissements S.à r.l. ....	66038	Koblenz und Partner GmbH .....	66024
Bedshape S.A. ....	66019	Lexwood Holding S.A. ....	66044
Bedshape S.A. ....	66019	Ligabue Immobiliare S.A. ....	66009
Beeri S.A. ....	66026	Margal S.A. ....	66010
Bellenus Holding S.A. ....	66047	Millesima 99 S.à r.l. ....	66024
Bellenus Holding S.A. ....	66047	NATIXIS Luxembourg Investissements	
B.G. Erin .....	66038	.....	66018
Blamar S.A. ....	66043	Navlink S.A. ....	66009
Business Investor Market .....	66018	Oracle Finance .....	66023
CAM Luxembourg .....	66010	Phonidal S.A. ....	66019
C&C Media S.A. ....	66036	Pisa S.à r.l. ....	66007
Compagnie Financière de la Sûre S.A. ...	66043	Royale Neuve VII S.à r.l. ....	66006
Dakhla SA .....	66037	RSF I S.A. ....	66027
Dome GP, S.à r.l. ....	66009	San Investment S.A. ....	66010
Dome S.C.A. ....	66009	SBRE Luxco .....	66004
Edi Concept International S.A. ....	66018	SGAM Luxembourg S.A. ....	66048
Esker International S.A. ....	66036	Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha S.à r.l.	
FT-LUX Montage S.à r.l. ....	66025	.....	66044
Georges Rech Luxembourg S.à r.l. ....	66043	Socket Holding S.A. ....	66024
ID Technologies S.A. ....	66018	Structural Engine Foundry Components 1	
Immo-Consult Luxembourg Sarl .....	66037	S.A. ....	66038
Joie de Cannes S.A. ....	66027	Trading G.C. S.A. ....	66038
Kahler (Investissements) S.à r.l. ....	66002	Wampum .....	66007
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg		Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. ....	66026
S.A. ....	66037	Whale International S.à r.l. ....	66019

**Kahler (Investissements) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.551.

In the year two thousand and ten,  
on the seventh day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- Ringwold Investments Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands whose registration number is 201630 and registered office is at the offices of Walkers SPV Limited at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, having its effective place of management at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, United Kingdom ("Ringwold"),

here represented by Ms Delphine HORN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on 5 May 2010 and

- The Royal Bank of Scotland Plc, with registered office at 36, St Andrew Square, Edinburgh, EH2 2YB, Scotland and registered in Scotland under number SC090312 ("RBS"),

here represented by Ms Eliane DEJARDIN BOTELHO, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Edinburgh, on 5 May 2010

Said powers of attorney, signed by the attorneys-in-fact and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Ringwold and RBS (together, the "Shareholders") have requested the undersigned notary to document that (a) the Shareholders are shareholders of Kahler (Investissements) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the undersigned notary on 15 January 2008, published in the Memorial C, n° 428, on 19 February 2008, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-135.551 and (iv) the corporate capital of which is set at eight million five hundred thousand pounds sterling and two pence (GBP 8,500,000.02) represented by eight hundred and fifty million and two (850,000,002) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Company"), and (b) they represent the entire share capital of the Company. A table showing the number of shares held by each of Ringwold and RBS was presented to the undersigned notary.

The above table, signed by the proxyholders and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, having recognised to be fully informed of the resolutions and decisions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To amend article 24 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 24. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers shall draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law (the "Luxembourg GAAP Accounts"). The Board of Managers shall arrange for the Luxembourg GAAP Accounts to be audited by the auditors appointed pursuant to Article 17.

The balance sheet and the profit and loss account as well as the discharge of the Managers and the auditors appointed pursuant to Article 17 are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders (or by way of vote in writing, as further provided in Article 19) for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact shall receive a copy of these financial documents at least fifteen days prior to the date set for the annual general meeting of shareholders."

2 Miscellaneous

have requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders resolved to amend article 24 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 24. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers shall draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law (the "Luxembourg GAAP Accounts"). The Board of Managers shall arrange for the Luxembourg GAAP Accounts to be audited by the auditors appointed pursuant to Article 17.

The balance sheet and the profit and loss account as well as the discharge of the Managers and the auditors appointed pursuant to Article 17 are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders (or by way of vote in writing, as further provided in Article 19) for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact shall receive a copy of these financial documents at least fifteen days prior to the date set for the annual general meeting of shareholders."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- Ringwold Investments Limited, une société exemptée constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 201630 et dont le siège social est établi dans les bureaux de Walkers SPV Limited à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, et dont le siège de direction effective est établi à 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR, Royaume-Uni ("Ringwold"),

représentée aux fins des présentes par Maître Delphine HORN, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 5 mai 2010;

et

- The Royal Bank of Scotland Plc, avec siège social au 36, St Andrew Square, Edimbourg, EH2 2YB, Ecosse, et immatriculée en Ecosse sous le numéro SC090312 ("RBS"),

représentée aux fins des présentes par Maître Eliane DEJARDIN BOTELHO, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Edimbourg, le 5 mai 2010.

Lesdites procurations, signées par les fondés de pouvoirs et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Ringwold et RBS (ci-après ensemble, les "Associés") ont demandé au notaire instrumentant de documenter (a) que les Associés sont les associés de Kahler (Investissements) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte du notaire instrumentant le 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, n° 428, du 19 février 2008, (iii) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-135.551, (iv) dont le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille livres sterling et deux pence (8.500.000,02 GBP) représenté par huit cent cinquante millions et deux (850.000.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (62.50 GBP) chacune (la "Société"), et (b) qu'ils détiennent ensemble toutes les actions de la Société. Un tableau établissant le nombre des actions détenues par Ringwold et par RBS a été présenté au notaire instrumentant.

Ce tableau, signé par les fondés de pouvoirs et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les Associés, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de l'article 24 des statuts de la Société pour lire comme suit:

" **Art. 24. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi (ci-après les "Comptes GAAP Luxembourgeois"). Le Conseil de Gérance soumettra les Comptes GAAP Luxembourgeois au contrôle des auditeurs nommés conformément à l'Article 17.

Le bilan, le compte de profits et pertes et la décharge des Gérants et des auditeurs nommés conformément à l'Article 17 sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés (ou au moyen d'un vote écrit, tel que prévu à l'Article 19).

Tout associé ou son mandataire recevra une copie de ces documents financiers, au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale des associés."

2 Divers.

ont demandé au notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 24 des statuts de la Société, dont la lecture sera comme suit:

" **Art. 24. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi (ci-après les "Comptes GAAP Luxembourgeois"). Le Conseil de Gérance soumettra les Comptes GAAP Luxembourgeois au contrôle des auditeurs nommés conformément à l'Article 17.

Le bilan, le compte de profits et pertes et la décharge des Gérants et des auditeurs nommés conformément à l'Article 17 sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés (ou au moyen d'un vote écrit, tel que prévu à l'Article 19).

Tout associé ou son mandataire recevra une copie de ces documents financiers, au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale des associés."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HORN, E. DEJARDIN BOTELHO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5633. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, définie aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juin 2010.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2010065205/131.

(100079686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

**SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- EAVF S.à r.l., associé de la Société, dont le siège social est désormais situé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- EAVF WGS SCS, associé de la Société, dont le siège social est désormais situé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour SBRE Luxco

Signatures

Référence de publication: 2010076740/18.

(100070192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Kikuoka Country Club, Association sans but lucratif,**

**(anc. Kikuoka Country Club Chant Val).**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg F 3.486.

**MODIFICATION DE STATUTS**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, afin de modifier les statuts de l'association, l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2010 a été suivie par une seconde assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2010. Les décisions prises par la seconde assemblée générale extraordinaire ont été homologuées par le tribunal civil en date du 28 avril 2010. Il résulte par suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2010 que les statuts ont été modifiés comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le nom de l'association est "Kikuoka Country Club", ci-après dénommée "l'Association"

(...)

### Chapitre III - Exercice social

**Art. 7.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### Chapitre IV - Membres admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

(...)

**Art. 9.** Sont membres de l'Association, toutes les personnes physiques qui en vertu d'un contrat conclu avec la Kikuoka Luxembourg S. A ont le droit d'usage des installations du terrain de golf exploité par Kikuoka Luxembourg S.A. sur le lieu dit "Scheierhaff" à Canach et qui ont rempli leurs obligations financières vis-à-vis de la société Kikuoka Luxembourg SA. d'une part et de l'Association d'autre part.

Parmi les membres de l'Association il est fait distinction des membres juniors. Sont à considérer membres juniors, les membres jusqu'à l'accomplissement de leur 21 années d'âge. Seuls les membres juniors majeurs disposent du droit de vote aux Assemblées Générales.

L'Association peut également accueillir des membres d'honneur.

La qualité de membre d'honneur est attribuée par le Conseil d'administration à des personnes ayant rendu ou susceptibles de rendre des services à l'Association.

**Art. 10.** La qualité de membre de l'Association est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne peut dépasser 100. EUR.

(...)

### Chapitre VI - L'assemblée générale

(...)

**Art. 14.** L'Assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an le dernier samedi du mois de février. Si ce samedi tombe dans une période de congés scolaires la date pourra être reportée d'une ou deux semaines. Elle devra dans tous les cas se tenir avant le 15 mars.

L'Assemblée générale ordinaire se tient au siège social de l'association ou en tout autre lieu adéquat choisi par le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration en choisit l'ordre de jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire:

- 1) Présentation du rapport annuel du Conseil d'Administration, ainsi que des comptes de l'exercice écoulé
- 2) Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes
- 3) L'approbation des comptes annuels et du budget
- 4) Décharge du commissaire aux comptes
- 5) Décharge des administrateurs
- 6) Désignation du comité d'élection \*
- 7) Elections statutaires \*
- 8) Modification du nombre des Administrateurs\*\*
- 9) Fixation du montant des cotisations

- \* Les points 6 et 7 ne sont d'application que si des mandats d'Administrateurs et/ou du Commissaire aux Comptes viennent à échéance ou sont à pourvoir.

- \*\* Le point 8 n'est d'application que si le Conseil d'Administration a décidé de modifier le nombre des Administrateurs

Toute proposition présentée au Conseil d'Administration par lettre recommandée au moins 30 jours avant l'Assemblée générale par 10 membres de l'Association doit être portée à l'ordre du jour.

(...)

### Chapitre VII - Le conseil d'administration

**Art. 19.** L'Association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 7 et au maximum 9 membres, élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix valablement émis.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé annuellement par le Conseil d'Administration et toute modification au nombre des Administrateurs doit nécessairement figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale Annuelle.

La composition du Conseil d'administration s'établit de la façon suivante:

Deux sièges du Conseil d'Administration en qualité de membre seront attribués de plein droit à des représentants de la société Kikuoka Luxembourg S.A. désignés par cette dernière, pour permettre une collaboration harmonieuse relative au terrain de golf et assurer une communication adéquate entre la société Kikuoka Luxembourg S.A. et l'Association.

Les Administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes d'Administrateurs vacants les élections se tiennent au scrutin secret.

Pour être éligible, le candidat doit être membre de l'Association, être majeur selon la législation luxembourgeoise et avoir communiqué sa candidature par lettre recommandée au siège social de l'Association au moins 5 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs élus est de deux ans.

Les administrateurs sortant sont rééligibles.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale à la majorité de 2/3 des voix des membres présents.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président respectivement sur convocation signée par trois de ses membres.

Le Conseil d'Administration doit se réunir au moins deux fois par an.

Le Conseil d'Administration est valablement constitué si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, le président du Conseil d'Administration a voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président. En cas d'empêchement du vice-président le plus âgé des administrateurs présents présidera. Le remplaçant dispose de la voix prépondérante du président au cas visé à l'alinéa précédent.

Tout membre du Conseil d'Administration peut demander au président de mettre un point sur l'ordre du jour.

Les décisions sont consignées sous forme de minutes signées par le Président et le Secrétaire et sont inscrites dans un registre spécial.

(...)

### **Chapitre IX - Fonds social, Mode d'établissement des comptes et Budget**

(...)

**Art. 28.** Le Conseil d'Administration établit le compte de recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale Annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Canach, le 14 mai 2010.

Pour extrait conforme

Denise Krier / Robert Ley / Adeline Heiderscheid

Présidente / Vice-Président / Secrétaire

Référence de publication: 2010077617/106.

(100070502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

### **Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.700,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010078305/14.

(100070372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Wampum, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010077757/13.

(100070377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Pisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.  
R.C.S. Luxembourg B 153.105.

**STATUTS**

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée CHARLTHOM-GEST S.à r.l., avec siège social à L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.655,

ici représentée par un de ses deux gérants, à savoir Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières dont la société est ou pourra devenir propriétaire à quelque titre que ce soit.

La société pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de PISA S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Heiderscheid.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par la société à responsabilité limitée CHARLTHOM-GEST S.à r.l., avec siège social à L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.655.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.



En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant à L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.



- Madame Isabelle PIRSON, employée privée, épouse de Monsieur Dan EPPS, demeurant à L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2010. Relation: ECH/2010/690. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010077655/105.

(100070295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Ligabue Immobiliare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 135.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077793/10.

(100070379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Dome GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077847/10.

(100070381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077899/10.

(100070386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Navlink S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.772.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010078330/14.

(100070462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**San Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 103.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010078302/13.

(100070389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Margal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile).  
R.C.S. Luxembourg B 16.175.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 16/07/2009 no L090107351 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078303/11.

(100070599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**CAM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 153.148.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"CONNAUGHT ASSET MANAGEMENT LIMITED", having its registered office Hill Place House, 55a High Street, Wimbledon Village, SW19 5BA, United Kingdom,

duly represented by Manuel HACK, company manager, professionally residing 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "CAM LUXEMBOURG".

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests or which form a part of the group of companies to which the Company belongs, and grant any support, loans, advances or guarantees. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15.000.-) represented by six hundred (600) shares of a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of November and ends on the thirty first day of October of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and Payment*

All the six hundred (600) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "CONNAUGHT ASSET MANAGEMENT LIMITED", previously named.

The amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15.000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31<sup>st</sup> October 2010.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of the 2010:

1) Mr Kamlan NAIDOO, company manager, residing 39 Isaacs Square, Great Beddow, Chelmsford, CM2 7PP, United Kingdom as manager of category A

2) Mrs Stéphanie GRISIUS, company manager, professionally residing 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg as manager of category B

3) Mr Manuel HACK, company manager, professionally residing 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"CONNAUGHT ASSET MANAGEMENT LIMITED", ayant son siège social à Hill Place House, 55a High Street, Wimbledon Village, SW19 5BA, United Kingdom,

dûment représentée par Manuel HACK, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "CAM LUXEMBOURG".

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;



Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quinze mille Pounds Sterling (GBP 15.000.-), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur de vingt cinq Pounds Sterling (GBP 25.-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés



Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 22. Décisions de l'associé ou des Associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant (s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les six cents (600) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par CONNAUGHT ASSET MANAGEMENT LIMITED.

La somme de quinze mille Pounds Sterling (GBP 15.000.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 octobre 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2010:

1) Monsieur Kamlan NAIDOO, directeur de sociétés, demeurant 39 Isaacs Square, Great Beddow, Chelmsford, CM2 7PP, United Kingdom, gérant de catégorie A;

2) Monsieur Manuel HACK, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B;

3) Madame Stéphanie GRISIUS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5785. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010078537/408.

(100071523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**ID Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078306/10.

(100070577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Business Investor Market, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010078307/13.

(100070370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Edi Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078308/10.

(100070575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à Luxembourg le 19 mai 2010:*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 19 mai 2010 qu'il a été décidé de:

1. révoquer de leur mandat d'administrateur, Messieurs Alain DEVRESSE et Gérard FERRET.

2. élire en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange, et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui devra se tenir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

3. autoriser le conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière à Monsieur Vincent GOY.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2010078399/21.

(100070610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Bedshape S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.684.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078309/10.

(100070086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Bedshape S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.684.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078310/10.

(100070085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Phonidal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.955.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078311/10.

(100070081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Whale International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 153.498.

STATUTES

In the year two thousand ten, On the second day of June.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FORATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 1<sup>st</sup> June 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is “WHALE INTERNATIONAL S. à r. l.”.

**Art. 2.** The registered office is established in Strassen.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are any secretarial, reporting, organizational, administrative and marketing services for companies of the groups FORATEC, TCH HOLDING and INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may accomplish any movable, real estate, financial, industrial, commercial or civil transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) divided into 5,000 (five thousand) corporate units with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company’s assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members .

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the individual signature of a manager.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

**Art. 15.** The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

### *Subscription and Payment*

The 5,000 (five thousand) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, FORATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euros.

### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Petr KOROTKEVICH, economist, born on April 21, 1952 in Gomel (Belarus), residing at Esopas Street 1, Green Area, Limassol, (Cyprus);

2. Mr Thomas PELTIER, engineer, born on June 14, 1974 in Saint-Quentin (France), residing in Marienstrasse 11, 6800 Feldkirch, (Austria).

3. Mr Vladimir TCHIJEVSKI, engineer, born on May 17, 1959 in Kamensk-Uralsky (Russia), residing at 11, rue du Parc, L-8031 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg);

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located at L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille dix, Le deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FORATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> juin 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «WHALE INTERNATIONAL S. à r. l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de tous services de secrétariat, de reporting, d'organisation, d'administration et de marketing pour les sociétés relevant des groupes FORATEC, TCH HOLDING et INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 12.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Paiement*

Les 5.000 (cinq mille) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, FORATEC INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Petr KOROTKEVICH, économiste, né le 21 avril 1952 à Gomel (Belarus), demeurant au 1, Esopas Street, Green Area, Limassol, (Chypre);

2. Monsieur Thomas PELTIER, ingénieur, né le 14 juin 1974 à Saint-Quentin (France), demeurant au 11, Marienstrasse, 6800 Feldkirch, Autriche.

3. Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, ingénieur, né le 17 mai 1959 à Kamensk-Uralsky (Russie), demeurant au 11, rue du Parc, L-8031 Strassen, (Grand-Duché de Luxembourg);

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 11, rue du Parc, L-8031 Strassen.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2010. LAC/2010/24805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066367/203.

(100081888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

#### **Oracle Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.323.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010078312/11.

(100070077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Koblenz und Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 39.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010078329/13.

(100070354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Millesima 99 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.758.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078313/10.

(100070080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Kenzan International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078314/11.

(100070067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Socket Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 29.885.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078315/10.

(100070079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Aircraft Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.962.

Le bilan au 23/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078317/10.

(100070074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**FT-LUX Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 74.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010078331/13.

(100070353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille dix.

Le cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU**

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

laquelle dernière agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585) en vertu d'une résolution prise en date du 15 avril 2010.

Une copie cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de constater que suite à des informations erronées lui fournies, il y a lieu de redresser l'acte reçu par son ministère en date du 4 février 2010, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 5 mars 2010, référence L100033190.05, et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010, en ce sens qu'il y a lieu de modifier le montant du capital social, le nombre des actions émises ainsi que le montant de la prime d'émission.

L'article 7. Capital social (paragraphe b) doit avoir la teneur suivante:

**Version française****" Art. 7. Capital social (paragraphe b).**

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (€ 2.408.595.-), divisé en cent soixante mille cinq cent soixante-treize (160.573) actions comprenant:

- soixante-dix mille six cent cinquante-six (70.656) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix-neuf mille deux cent soixante et un (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),
- soixante-dix mille six cent cinquante-six (70.656) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (€ 33.208.320.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre."

### Version anglaise

**" Art. 7. Share capital. (paragraph b).**

(b) The Company has a share capital of TWO MILLION FOUR HUNDRED EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-FIVE EURO (€ 2.408.595.-), divided into one hundred sixty thousand five hundred seventy-three (160.573) shares comprising:

- seventy thousand six hundred fifty-six (70.656) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy thousand six hundred fifty-six (70.656) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-THREE MILLION TWO HUNDRED EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY EURO (€ 33.208.320.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued."

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 mai 2010. Relation: ECH/2010/657. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2010.

H. BECK.

Référence de publication: 2010077621/68.

(100070112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Beeri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.739.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Beeri S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2010078321/15.

(100070164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.  
Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.  
Représentée par Weinberg Real Estate S.à r.l.  
Représentée par Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2010078322/15.

(100070162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Joie de Cannes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.844.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.  
JOIE DE CANNES S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Administrateur  
Signatures

Référence de publication: 2010078323/15.

(100070142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**RSF I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 153.128.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RSF S.A. a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.692, represented by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 1st April 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of RSF I S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of RSF I S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, debt securities, notes, participations in bank loans and any other type of securities or financial instruments and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also carry out any operations for the purpose of refinancing its investments.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) consisting of five hundred thousand (500,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The authorised share capital is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The authorisation to issue new shares within the limit of the authorised share capital is granted to the Board or the sole Director, as the case may be, for a period of a maximum 5 years starting from the date of publication of the present deed in the Memorial. The Board or the Sole Director, as the case may be, is further authorised in that context to suppress the subscription preferential rights of all or some of the shareholders of the Company.

In the case of issue of shares within the authorised share capital, the Board or the Sole Director, as the case may be, shall have such issue and the amendment of this Article 5 recorded by notarial deed in accordance with the Law.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of September of each year at 09:30 a.m. Central European Time, except for the first annual General Meeting following the incorporation of the Company which shall be exceptionally held on the first Tuesday of the month of August 2011 at 09:30 a.m. Central European Time. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at last who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.



Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may delegate powers of day-to-day management to any person, who may but need not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or in case of a Sole Director, the signature of the Sole Director, or (ii) the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board or by the Sole Director as the case may be.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st April and shall terminate on the 31st March of each year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first March 2011.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to five hundred thousand (500,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of five hundred thousand Euro (€500,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Costs*

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to € 2,100.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held in 2011:

- Alan Grieve, born on 5 June, 1952 in Edinburgh, Great-Britain, residing professionally at 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;

- Kurt Nauer, born on 11st August, 1950 in Einsiedeln, Switzerland, residing professionally at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Joachim Schwenke, born on 29th July 1951, in Duisburg, Germany, residing professionally at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2011:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. that the registered office of the Company is established at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RSF S.A., une société anonyme, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.692, représentée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui).

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination RSF I S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de RSF I S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, titres de créances, billets, participations à des emprunts bancaires et toutes autres types de valeurs mobilières ou instruments financiers, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut également effectuer toutes opérations dans le but de refinancer ses investissements.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à cent millions d'euros (€ 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.

L'autorisation d'émettre de nouvelles actions sans la limite du capital autorisé est accordée au Conseil ou à l'Administrateur Unique, le cas échéant, pour une période de cinq années à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial. Le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, est autorisé également dans ce contexte à supprimer les droits préférentiels de souscription de tous les ou certains des actionnaires de la Société.

En cas d'émission d'actions dans les limites du capital autorisé, le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, doit faire enregistrer ladite émission et la modification de l'Article 5 par acte notarié conformément à la Loi.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le deuxième mardi du mois de septembre à 09:30 heures Heure de l'Europe Centrale, sauf pour la première Assemblée Générale annuelle suite à la constitution de la Société qui se tiendra, par exception, le 1<sup>er</sup> mardi du mois d'août 2011 à 09:30 heures Heure de l'Europe Centrale. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale qui déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut déléguer à toute personne les pouvoirs de gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s)

personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Les paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2011.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit cinq cent mille (500.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'actionnaire unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cinq cent mille Euro (€500.000) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 2.100,-.



*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui devra se tenir en 2011:

Alan Grieve, né le 5 juin 1952 à Edinbourg, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement à 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;

Kurt Nauer, né le 11 août 1950 à Einsiedeln, Suisse, demeurant professionnellement à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Joachim Schwenke, né le 29 juillet 1951 à Duisburg, Allemagne, demeurant professionnellement à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. que le siège social de la société est établi à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2010, Relation: LAC/2010/16510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt mai de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX

Référence de publication: 2010078466/504.

(100070846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**ABFS Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078353/9.

(100070257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**C&C Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.987.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078324/10.

(100070070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Esker International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.469.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ESKER INTERNATIONAL S.A.  
Giampolo Henauer / Serge Krancenblum  
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2010078325/12.

(100070135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Dakhla SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 48.771.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078326/10.

(100070068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 40.460.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 Juillet 2009 a remplacé l'administrateur:

- Fridjon Einarsson, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Et à élu comme administrateurs:

- Eggert J. Hilmarsson, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Bjorn Jonsson, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Brian Bistrup, né le 22 Septembre 1967 à Frederiksberg au Danemark, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle se tiendra en 2010.  
et comme commissaire aux comptes KPMG Audit Sàrl, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mai 2010.

Kaupthing Life & Pension Luxembourg S.A

Signature

Référence de publication: 2010078417/22.

(100070298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Immo-Consult Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 128.507.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31.12.2007 enregistrés à Diekirch le 07.11.2008 et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18.11.2008 sous la référence L080169353.05, publiés au Mémorial C n°2832 du 25.11.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J. F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2010078433/18.

(100070118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010078327/12.

(100070130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 65.922.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010078336/14.

(100070464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Trading G.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.  
R.C.S. Luxembourg B 96.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010078337/13.

(100070335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**B.G. Erin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 153.133.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of April  
Before Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

a.- Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, a company, having its registered office at Nore House, Bessboro Road, Blackrock, Cork, registered under the number 427894.

b.- GATEWAY INVESTMENT, a private limited liability company, having its registered office L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères (RCS Luxembourg N°B. 148.358)

here represented by Mr. Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Hesperange, by virtue of two proxies under private seal given on April 26<sup>th</sup>, 2010

Said proxies, after being signed "ne varietur" by the agent and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The company appearing, through its agent, intends to incorporate a limited liability company, the Articles of which have been established as follows:

### **Title I. - Legal form - Purpose - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** A limited company (hereafter the "Company") is hereby established which will be governed by the laws currently in force, especially the August 10, 1915 law on commercial companies and the present articles.

**Art. 2.** The object of the Company is to create, manage, develop and liquidate a portfolio of any shares and patents, to participate in the development and control of any company, to acquire any shares and patents through contribution, subscription, underwriting, purchase option or by any other means, to realise them through sale, transfer, exchange or otherwise, to develop these shares and patents, to provide assistance, loans, advances or guarantees to any companies and to refinance these loans amongst others, but not exclusively, through financial means and instruments such as loans from partners, from companies or from bank loans. The Company may borrow in a manner of its choosing and issue bonds which may be convertible.

The Company may also develop and manage all property it acquires in Luxembourg and abroad. The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase or any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In general, the Company may execute any financial, commercial, industrial, personal or real estate property transactions and take every measure possible to secure its rights and carry out any transactions which may relate to its purpose or one which may benefit it.

**Art. 3.** The limited liability company is incorporated under the name of B.G. Erin".

**Art. 4.** The Company has its head office in the municipality of Hesperange. The head office may be transferred to any location within the Grand Duchy of Luxembourg,

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at 12,500,- EUR (twelve thousand five hundred euros) represented by 1.250 (one thousand two hundred fifty) shares, all having a par value of 10.- EUR (ten euros) each and all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 7.** All shares held by the sole partner are freely transferable by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

If there are many partners, the shares may be freely transferred between partners. They are only transferable in this way to non-partners with the prior consent from partners who represent at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the shareowners who represent three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of transfer in accordance with the provisions of article 189 of the August 10, 1915 law on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of a company, and if the company has less than three financial years, the price is determined based on the balance sheet of the last year or the last two years.

**Art. 8.** The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

### **Title III. - Management**

**Art. 9.** The Company is managed by one or several managers, who may or may not be partners, and are appointed and revocable by the sole partner or by the partners.

Towards third parties the company will be validly represented by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

Limited and special powers may be delegated for determined affairs given to one or more agents, who may or may not be partners.

### **Title IV. - Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 10.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the 10 August 1915 law concerning limited liability companies.

As a consequence thereof the sole partner makes all the decisions which exceed the power of the managers.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers, shall be taken by the meeting.

## Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

**Art. 11.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 12.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be a record drawn up of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

**Art. 13.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the Company's annual net profit will be transferred to the Company's legal reserve until this reserve represents at least one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason the legal reserve represents at least one tenth of the issued capital, the annual withdrawal of five percent will be taken until a tenth has been reached.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## Title VI. - Dissolution

**Art. 14.** The Company is not dissolved automatically by the death, bankruptcy, interdiction or financial failure of a partner.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole partner or the general meeting of partners. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole partner or, as the case may be, distributed to the partners proportionally to the shares they hold.

## Title VII. - General provisions

**Art. 15.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partner(s) refer to the existing laws.

### *Subscription and Payment*

The persons appearing have subscribed the shares as follows:

a.- Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, prenamed .....	625
b.- GATEWAY INVESTMENT, prenamed .....	<u>625</u>
Total: .....	1.250

All the shares have fully paid them in cash so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly confirms this.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date the company is incorporated and will end on the December 31, 2010.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

### *Resolutions*

And now, the partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the company for an indefinite period:

#### *As category A Managers*

- Mr Edward Hobbs Financial Advisor, residing at Summerhill House , The Curragh, Co Kildare, Ireland, and
- Mr Hugh O'Neill, accountant, residing at Pier Court, Castle Road, Blackrock, Cork, Ireland.

#### *As category B Managers*

- Mr. Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,,
- Mr. Luc Sunnen, chartered accountant, professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

2.- The company shall have its registered office at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF, The document having been read and interpreted for the agent of the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

a.- Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, une société, avec siège social à Nore House, Bessboro Road, Black rock, Cork, inscrite sous le numéro 427894

b.- GATEWAY INVESTMENT, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1274 Hesperange, 23, rue des Bruyères (RCS Luxembourg N°B. 148.358)

ici représentées par Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Hesperange, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 26 avril 2010.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de créer, gérer, développer et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets, de participer au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets de toute origine les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à n'importe quelle société et refinancer ces prêts entre autre, mais pas exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés, d'entreprises ou des prêts bancaires.

La Société peut emprunter de la manière de son choix et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut aussi développer et gérer tous immeubles acquis au Luxembourg ou à l'étranger. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, vente ou par option d'achat ou par tout autre moyen, des immobilisations et stocks de toute sorte et de les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière et prendre toutes les mesures possibles pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "B.G. Erin".

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Toutes les parts détenues par le seul associé sont librement transmissibles par héritage ou en cas de liquidation d'une communauté entre époux et épouse.

S'il y a plusieurs associés, les parts pourront être librement transmissibles entre les associés. Les parts sont uniquement transmissibles aux non associés avec le consentement préalable des associés qui représentent au moins les trois quarts du capital. Dans le même cas, les parts pourront être transmises pour cause de décès aux non associés uniquement avec l'approbation préalable des détenteurs des parts représentant trois quarts des droits des survivants.

Dans le cas de transfert en accord avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des parts est basée sur les trois derniers bilans de la société, et si la société a moins de trois exercices sociaux, le prix est déterminé sur la base du bilan de l'année écoulée ou sur les deux derniers.

**Art. 8.** La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### **Titre III. - Gérance**

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 12.** Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'excédent est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par les lois en vigueur, que le bénéfice, après affectation en réserve, peut être reporté à nouveau ou transféré en réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 14.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Souscription et Paiement*

Les personnes comparantes ont souscrit les parts comme suit:

a.- Brendan Investments Pan European Property Public Limited Company, préqualifiée . . . . .	625
b.- GATEWAY INVESTMENT, préqualifiée . . . . .	625
Total . . . . .	1.250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

##### *Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, ont été estimés à 1.250,- EUR.

##### *Résolutions*

Et immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital ont pris les résolutions suivantes:

1,- Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

*Gérants de catégorie A*

- Mr Edward Hobbs Financial Advisor, demeurant à Summerhill House, The Curragh, Co Kildare, Ireland, et
- Mr Hugh O'Neill, comptant, demeurant à Pier Court, Castle Road, Blackrock, Cork, Ireland.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

- Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,
- 2.- Le siège de la Société est fixé au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18350. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010078476/243.

(100070916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**Blamar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010078338/10.

(100070465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Georges Rech Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010078339/13.

(100070333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078340/10.

(100070467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---



**Lexwood Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 114.871.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078328/10.

(100070032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 103.539.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

«Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS», a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (the "RCS") under number B 100 893,

duly represented by Maître Michel Nickels, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company «Sireo Immobiliefonds No. 4 Alpha S.à r.l.» (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the RCS under number B 103 539, incorporated by a notarial deed on 12 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1294 on 16 December 2004.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all hundred and twenty five (125) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the

performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.”

2. Amendment of the second paragraph of Article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.”

3. Amendment of Article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.”

4. Deletion of article 17 of the articles of incorporation of the Company.

5. Deletion of article 18 of the articles of incorporation of the Company.

6. Subsequent renumbering of the remaining articles of the articles of incorporation of the Company to reflect the above deletion of articles 17 and 18 pursuant to resolutions 4 and 5.

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

*Second resolution*

The sole unitholder resolved to amend the second paragraph of existing article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 2 of the agenda.

*Third resolution*

The sole unitholder resolved to amend existing article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 3 of the agenda.

*Fourth resolution*

The sole unitholder resolved to delete article 17 of the articles of incorporation of the Company.

*Fifth resolution*

The sole unitholder resolved to delete article 18 of the articles of incorporation of the Company.

*Sixth resolution*

The sole unitholder resolved to renumber the remaining articles of the articles of incorporation of the Company to reflect the above deletion of articles 17 and 18 pursuant to resolutions 4 and 5.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 100 893,

dûment représentée par Maître Michel Nickels, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 4 Alpha S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 103 539, constituée par acte notarié en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1294 du 16 décembre 2004.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.»

3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.»

4. Suppression de l'article 17 des statuts de la Société.

5. Suppression de l'article 18 des statuts de la Société.

6. Renumérotation des articles subsistants des statuts de la Société afin de refléter la suppression des articles 17 et 18 conformément aux résolutions 4 et 5.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point 1 de l'agenda.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point 2 de l'agenda.

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point 3 de l'agenda.

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de supprimer l'article 17 des statuts de la Société.

*Cinquième résolution*

L'associé unique a décidé de supprimer l'article 18 des statuts de la Société.

*Sixième résolution*

L'associé unique a décidé de renumérer les articles subsistants des statuts de la Société afin de refléter la suppression des articles 17 et 18 conformément aux résolutions 4 et 5.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NICKELS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5803. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010063763/177.

(100079419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Bellenus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 27.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2010079657/12.

(100071378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**Bellenus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 27.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2010079656/12.

(100071380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**SGAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.411.

—  
*Extract of the minute of the Général Meeting of April 30, 2010*

*Seventh resolution*

The Annual General Meeting takes note of the resignation of Mr Olivier LECLER and Mr André AJOUX as member of the board of director of the Company.

The Annual General Meeting decides to approve the appointment of Mr Laurent BERTIAU, whose professional address is 170, place Henri Regnault 92043 Paris-La-Défense as Director of the Company for the maximum term indicated in the Articles of association.

The Annual General Meeting decides to approve the appointment of Mr Dominique COUASSE, whose professional address is 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as Director of the Company for the maximum term indicated in the Articles of association.

The Annual General Meeting decides to approve the reappointment of Mr Frédéric GENET whose professional address is 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, as Director of the Company for the maximum term indicated in the Articles of association.

The composition of the Board of Directors as of the date of this General Meeting is therefore the following:

Mr Laurent BERTIAU

Mr Dominique COUASSE

Mr Philippe CHOSSONNERY

Mr Frédéric GENET

Mr Michel BECKER

Luxembourg, May 3, 2010.

*L'administrateur délégué*

**Traduction française du procès-verbal qui précède**

*Septième résolution*

L'assemblée générale prend acte de l'échéance des mandats de Monsieur Olivier LECLER et Monsieur André AJOUX en qualité de membre du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale décide d'approuver la nomination de M. Laurent BERTIAU, adresse professionnelle 170, place Henri Regnault 92043 Paris-La-Défense en tant qu'administrateur de la Société pour la durée maximale indiquée dans les statuts de la Société.

L'assemblée générale décide d'approuver la nomination de M. Dominique COUASSE, avec adresse professionnelle 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société pour la durée maximale indiquée dans les statuts de la Société.

L'assemblée générale décide d'approuver le renouvellement de M. Frédéric GENET, avec adresse professionnelle 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour la durée maximale indiquée dans les statuts de la Société.

La composition du Conseil d'Administration à compter de la date de la présente assemblée générale est donc la suivante:

Mr Laurent BERTIAU

Mr Dominique COUASSE

Mr Philippe CHOSSONNERY

Mr Frédéric GENET

Mr Michel BECKER

Luxembourg, 3 mai 2010.

*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2010078502/50.

(100071085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.